

Concours photo

« La faculté de droit et des sciences politiques de Nantes : Jour/Nuit »



Article 1

A l'occasion de la commémoration des 50 ans de la Faculté de droit et des Sciences Politiques de Nantes, l'association Elsa Nantes, antenne locale de l'association européenne des étudiants en Droit, organise un concours photo sur le thème :

« La faculté de droit et des sciences politiques de Nantes : Jour/Nuit ».

Article 2

Ce concours est ouvert aux étudiants actuels et anciens ainsi qu'aux personnels, actuels et anciens, de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Chaque participant peut soumettre plusieurs œuvres.

Le concours est ouvert du **13 juillet au 29 septembre 2017**.

Article 3

Seront exposées 50 œuvres pour les 50 ans. Le jury procédera - si nécessaire, en fonction du nombre de clichés reçus - à la présélection des 50 œuvres qui seront exposées.

Les œuvres seront évaluées sur leur valeur technique, artistique et symbolique par le jury.

Deux catégories de prix seront décernées :

- **Prix du jury :**

3 œuvres seront récompensées

Le jury se réunira le vendredi 13 octobre 2017 pour décerner les 3 prix et proclamera les résultats à 18 heures.

- **Prix du public :**

1 œuvre sera récompensée.

Le public pourra voter le vendredi 13 octobre 2017 jusqu'à 17h00. A l'entrée de la faculté, chaque visiteur recevra un bulletin de vote qu'il pourra remplir et déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Article 4

L'œuvre présentée peut être une photo ou un photomontage, au besoin retravaillé par logiciel.

Le fichier, de format .jpg, devra être d'une définition minimale de 4.000 x 3.000 pixels (300 dpi minimum) et devra permettre une impression en 40x60 cm. Le fichier doit être accompagné d'un titre.

Article 5

L'œuvre devra être adressée et parvenir au secrétariat du décanat de la Faculté de droit et des sciences politiques au plus tard le vendredi **29 septembre 2017** (17h00).

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter du concours tout envoi incomplet.

La participation peut être faite :

- Soit **par courrier** à
Faculté de Droit et des Sciences politiques
Secrétariat du décanat
Concours Photo
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes Cedex 3
- Soit **déposé** auprès de :
Madame Mireille de Resseguier
secrétariat du décanat (bureau 128)

L'envoi ou le dépôt devra comporter :

- o Un CD ou une clé USB comprenant le fichier au format jpg. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »
- o Une feuille séparée comportant nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude pour les étudiants, le titre de l'œuvre.
- o Une copie de la carte étudiant//professionnelle ou de la carte d'identité
- soit **adressé par mail** à :

secretariat-doyen.droit@univ-nantes.fr

en indiquant comme objet : « participation au concours photo »

L'envoi devra comporter :

- o Le fichier au format jpg. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »,
- o Un fichier (format Word ou Open Office) comportant vos nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude, le titre de l'œuvre,
- o Une copie de la carte étudiant//professionnelle ou de la carte d'identité (format pdf ou jpg).

Article 6

Chaque participant déclare être l'auteur de l'oeuvre proposée. Cette oeuvre doit être inédite. Tout plagiat, même partiel élimine d'office la participation. L'auteur doit veiller à ne pas porter atteinte par son oeuvre au droit à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur l'oeuvre présentée.

Article 7

Chaque auteur reconnaît et accepte qu'en participant au concours et en envoyant son oeuvre, il cède ses droits d'auteur, renonce à l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, pour un usage non commercial et dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'oeuvre (droit moral), en édition, sur le web, par l'association Elsa Nantes et par la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.

Article 8

Les responsables du concours se réservent le droit de retirer les oeuvres qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste ou discriminant. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou des responsables du concours, en cas de suppression d'une oeuvre jugée irrecevable.

Article 9

Un participant ne peut gagner qu'une seule récompense par catégorie.

Les prix suivants seront attribués aux lauréats :

Prix du jury : 3 prix

1^{er} prix : un appareil photo, d'une valeur de 800 €.

Les 2 lots suivants seront dévoilés au fil de l'eau sous forme de « teasing ».

Prix du public : 1 prix

1^{er} prix : Un week-end pour deux en Europe, d'une valeur de 700 €.

Article 10

Les oeuvres primées seront imprimées en grand format et exposées dans la faculté. Elles seront également mises en ligne sur le site de la faculté.

Article 11

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.